

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 9 MARS 2026

Le 9 mars 2026 à 11h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, M. BERNARD, MME MEYER, MME BAHOUUNE, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME LANNELUC qui a donné procuration M. BIDOUZE

ABSENTS : MME BOUDEAU, MME SANS.
M. BIDOUZE (arrivé à 11h20)

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 23 février 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 16 mars 2026

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°008-26 – OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2026

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente, le Conseil d'Administration, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

↳ Le PV de la séance du 9 février 2026

↳ Le PV est arrêté et signé par le président et le secrétaire de séance.

A Lesparre-Médoc, 10 mars 2026

**Pour copie conforme
Le Président du CCAS,**


Bernard GUIRAUD